

Bulletin d'information de la Mission Catholique Saint Pie X  
Numéro 101 — OCTOBRE 2002 Paraît le dernier dimanche du mois

## Éditorial : Orate, fratres... Priez, frères !

Par la méditation quotidienne du saint Rosaire, avec la très sainte Vierge Marie, nous contemplons l'objet de notre foi : Notre Seigneur Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme, depuis l'humiliation de son Incarnation jusqu'à la gloire de sa Résurrection et de son Ascension. La sainte Passion du Sauveur, qui naturellement devrait nous plonger dans le désespoir et le découragement, nous met au contraire dans les sentiments les plus fervents de l'espérance et de la persévérance. Ce n'est plus du sentimentalisme, c'est la foi qui fortifie l'âme dans les nobles sentiments du vrai chrétien, fier de l'être. Avec Marie, Notre Dame et notre bonne mère du Ciel, nous confortons notre foi qui tend

toujours à s'affadir, surtout en ces temps de crise. Les chrétiens des régions persécutés ont toujours gardé la foi grâce au chapelet, et quand la foi elle-même est menacée, c'est aussi au saint Rosaire qu'il faut recourir. Nombre d'exemples nous sont donnés par l'histoire de l'Eglise pour nous encourager à réciter le chapelet tous les jours. Vous pourrez en découvrir quelques unes dans les pages suivantes. Alors comme St Pierre le prêche : « Soyez forts dans la foi » !

C'est le 13 octobre 1917 à Fatima au Portugal, il a 85 ans, qu'eut lieu, lors de la dernière apparition de la très sainte Vierge, le miracle éclatant de la danse du soleil dans le ciel, vu par plus de 70.000 personnes venues entourer les trois privilégiés. D'abord, l'apparition révéla son nom : Notre Dame du Rosaire, et ensuite, par ce prodige extraordinaire, Notre Dame voulut prouver et affermir notre foi en les messages que Lucie devait révéler au monde par les autorités de l'Eglise. Hélas, ces autorités ne tiendront pas compte des demandes du Ciel, ou seulement en partie. Si bien que la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie, à ce jour, n'est toujours pas faite. Oui, chers fidèles lecteurs du Saint Pie, nous avons encore à prier, jours et nuits, espérant d'une grande espérance, qu'enfin le Pape encore régnant, avec les Evêques,



Notre Dame du très saint Rosaire —  
Priez pour nous !

### PIEKAYA :

EGLISE DES PAUVRES?!

PAGE 10



### SOUS LA LOUPE :

COMBATTRE LE MAL —  
RÉFLEXIONS SUR UNE  
CAMPAGNE ANTI-SIDA

PAGE 11



### ACTUALITÉ DE LA TRADITION :

LES RELATIONS  
ENTRE ROME ET LA  
FRATERNITÉ SAINT PIE X (FIN) —

PAGE 2



### MOIS DU ROSAIRE :

LES VICTOIRES DU  
ROSAIRE — PAGE 4

DÉVOTION MARIALE

— PAGE 9



### VIE CHRÉTIENNE :

CONSEILS PRATIQUES  
POUR LA CONFESION —

PAGE 14



consacre enfin le monde, et tout spécialement la Russie, comme Notre Dame l'a demandée par Sœur Lucie : « ... je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé et la communion réparatrice des premiers samedis du mois.

*Si l'on écoute mes demandes, la Russie se convertira et l'on aura la paix. Sinon, elle répandra ses erreurs à travers le monde, provoquant des guerres et des persécutions contre l'Eglise. Les bons seront martyrisés, le Saint Père aura beaucoup à souffrir, plusieurs nations seront anéanties.*

*A la fin mon Cœur Immaculé triomphera. Le Saint Père me consacra la Russie qui se convertira, et il sera donné au monde un certain temps de paix. »*

Alors prions, continuons à prier de toutes nos forces et de tout notre esprit. Ne nous décourageons pas. Forts dans la foi, rassurés par les paroles de Notre Dame, continuons le bon combat de la foi, car

nous savons qu'à la fin, le Cœur Immaculé triomphera.

Le mois d'octobre est couronné par le triomphe du Christ Roi, auquel nous devons humblement soumettre, dans la foi, nos intelligences et nos volontés, nos personnes et nos familles, nos sociétés et nos Etats. Ce mois est suivi par celui des âmes du purgatoire. N'oublions pas ce qu'elles attendent de nous : des prières et des sacrifices pour être soulagées de leurs peines. Assistons souvent à la Messe durant ce mois pour nous associer au sacrifice de Notre Seigneur offert par les prêtres, et pour procurer quelque soulagement aux âmes qui sont les plus délaissées. Ce sera là, notre charité de novembre.

Bien chers lecteurs du Saint Pie, laissons-

nous entraîner par les vertus de foi, d'espérance et de charité. Elles nous donneront la force et le courage de persévérer jusqu'au bout. La sainteté que nous devons rechercher nous impose cela, jusqu'à l'héroïsme... et les grâces ne manqueront pas, nous le croyons.

Père Patrick GROCHE

**Intention de prière  
au mois de  
novembre :**

***Pour les âmes  
du purgatoire***

## HISTOIRE D'UNE LONGUE PATIENCE :

**32 ANS DE RELATIONS ENTRE LE VATICAN ET LA FRATERNITÉ SAINT PIE X**

PAR M. L'ABBÉ FRANÇOIS KNITTEL

— — — Suite et fin — — —

### **La congrégation pour la Doctrine de Foi: LA SOLUTION BIOLOGIQUE DU PROBLÈME LEFEBVRE**

La Secrétairerie d'Etat continuera ses gestions dans toute cette affaire jusqu'à la fin de l'année 1977, en la personne de Mgr Benelli. A partir du 28 janvier 1978, le Cardinal Franjo Seper notifie à Mgr Lefebvre que c'est lui, en tant que préfet de la S.C. pour la Doctrine de la Foi, qui est chargé de trouver un arrangement. Des discussions théologiques ont lieu en février et mars 1978, mais la mort de Paul VI et

celle prématurée de Jean-Paul I paralysent tout. Élu le 16 octobre 1978, Jean-Paul II reçoit Mgr Lefebvre le 18 novembre 1978.

Après deux ans d'efforts sans grand résultat, le Cardinal Seper présente à Mgr Lefebvre, dans une lettre du 22 octobre 1980, une déclaration préalable à un accord pratique :

« tout en entendant de vous une claire manifestation de regret pour les attaques injustes que vous avez formulées à l'encontre du Concile, des évêques et même du Siège Apostolique, ainsi que pour les difficultés et même le trouble que votre

action a suscité parmi les fidèles, le pape Jean-Paul II demeure à votre égard dans des sentiments de paternelle charité.

C'est selon ses indications que je vous présente maintenant d'ultimes propositions :

1. En ce qui concerne l'adhésion aux enseignements du concile Vatican II, - que vous vous déclarez prêt à accepter dans le sens indiqué par le pape Jean-Paul II, c'est-à-dire « compris à la lumière de toute la sainte Tradition et sur la base du Magistère constant de l'Eglise »...- le Saint-Père attend de vous ce qui est aussi requis de chacun dans l'E-



Le 2 novembre, jour des morts, nous rappelle la communion des saints, vérité de notre Foi (cf. éditorial) : Nous pouvons, et devons prier pour les âmes du purgatoire, qui sont sauvées, et qui attendent leur délivrance pour le ciel. C'est nous, par nos actes méritoires, qui pouvons les aider à faire avancer ce moment suprême. — En retour, nous pouvons être assurés de leur intercession auprès de Dieu, à partir du moment où elles seront au ciel.

Le 2 novembre, il y aura des Messes à la Mission St Pie X, à 6.25, 7.15, 7.50, 11.00, 11.30 et, à 18.30, la Messe solennelle de Requiem suivie de l'Absoute pour tous les fidèles défunts de la Mission.

glise, à savoir ce « *religiosum voluntatis et intellectus obsequium* » dû au magistère authentique du Pontife romain, même lorsqu'il ne parle pas « *ex cathedra* » et à l'enseignement sur la foi et les mœurs données au nom du Christ par les évêques en communion avec le Pontife romain (cf. Constitution *Lumen Gentium*, n 25). Bien entendu, une telle adhésion doit tenir compte de la qualification théologique que le Concile lui-même a voulu donner à ses enseignements...

2. En ce qui concerne la liturgie, le Saint-Père attend de vous que vous acceptiez sans restrictions la légitimité de la réforme demandée par le concile Vatican II, aussi bien dans son principe que dans ses applications conformes au Missel et aux autres livres liturgiques promulgués par le Siège Apostolique. Il attend aussi de vous que vous vous engagiez à

cesser de jeter des suspicions sur l'orthodoxie de l'*ordo missæ* promulgué par le pape Paul VI. Vous comprendrez que c'est là une condition préalable et indispensable. Celle-ci remplie, le Saint-Père pourrait envisager d'autoriser la célébration de la Sainte Messe selon le rite du Missel romain antérieur à la réforme de 1969.

3. En ce qui concerne enfin le ministère pastoral et les œuvres, le Saint-Père attend de vous que vous acceptiez de vous conformer aux normes du droit ecclésiastique commun, notamment pour tout ce qui concerne les ordinations, les confirmations... Dans cette perspective, le Saint-Père serait prêt à désigner un délégué personnel directement responsable devant lui, qui aurait pour mission d'étudier avec vous la régularisation de votre propre situation ainsi que celle des membres de la Fraternité Saint Pie X par un statut apte à régler une question de soi

assez complexe. (...)

Une fois enfin acceptés par vous ces points précis – et ce devait être dans une déclaration pouvant être rendue publique – le Souverain Pontife serait disposé à lever les censures canoniques et les irrégularités qui ont été encourues par vous-même et par les prêtres que vous avez illégitimement ordonnés depuis 1976 ( pour ces derniers, bien sûr, s'ils adhèrent à votre propre démarche ). »

Cette proposition est précisée et confirmée dans une seconde lettre du 19 février 1981 :

« Pour clarifier la situation, permettez-moi de vous proposer ici d'une manière précise les points que le Saint-Père estime indispensables dans votre déclaration ; pour la plupart d'entre eux, je ne puis d'ailleurs que reprendre l'essentiel de ma lettre précédente :

1. Claire manifestation de regrets pour la part que vous avez eue

## Les victoires du Rosaire

Abbé Bruno France, diacre

L'humanité peut puiser dans l'histoire de multiples leçons qui présentent la solution à bien des problèmes contemporains. En voici plusieurs exemples.

Depuis 1676, le Pape Innocent XI veille sur l'Eglise, cependant une terrible menace pèse sur la chrétienté. Le sultan de Constantinople, Mahomet IV décide en effet de rompre la trêve qui garantissait la paix avec l'occident depuis 20 ans. Il envoie son grand Vizir Cara-Mustapha en campagne pour envahir toute l'Europe Orientale et l'Allemagne. Le vizir deviendrait alors sultan de ce pays et ferait de Vienne sa capitale. Il s'élance vers cette cité en 1683 avec 250 000 hommes face à une garnison viennoise 10 fois moins nombreuse et peu équipée. Sa force militaire est largement confortée par la division de ses adversaires chrétiens. Ses alliés sont le comte de Hongrie Tököly, protestant révolté contre le pouvoir catholique, mais aussi Louis XIV, roi très chrétien de France, qui bien que catholique, encourage le sultan à l'offensive pour affaiblir l'Allemagne, sa rivale de toujours. (La morale à en tirer est que la force des méchants vient de la faiblesse des bons.) L'empereur d'Allemagne, Léopold, n'avait que quelques soldats à opposer à cette alliance et se voyait déjà perdu lorsque Innocent XI intervint pour obtenir des secours auprès de la dernière nation chrétienne capable de repousser l'invasion : la Pologne. Ce pays, dirigé par le roi Jean Sobieski, redouté par les Cosaques, Tartares et autres Turcs depuis sa victoire de Kozim en 1673, n'avait aucune raison d'aider l'Allemagne. L'empereur cherchait depuis longtemps à y établir son pouvoir, et une certaine rancœur existait entre les deux peuples. La France menaçait en outre ce souverain de le déposer s'il aidait l'Empire. Pourtant, les Polonais firent preuve de courage et obéirent à l'envoyé du Pape, ce qui a garanti

(Suite page 5)

dans la situation de rupture objective qui s'est créée (notamment du fait des ordinations) et pour vos attaques successives, dans le contenu et dans les termes, contre le Concile, contre de nombreux évêques et contre le Siège Apostolique.

2. Adhésion aux enseignements du concile Vatican II, « compris à la lumière de toute la sainte Tradition et sur la base du magistère constant de l'Eglise » (cf. Allocution de S.S. Jean Paul II, 5 novembre 1979, A.A.S LXXI (1979/II), p. 1452, et compte tenu de la qualification théologique que ce Concile a voulu donner à ses enseignements (cf. Notification faite au cours de la 123<sup>e</sup> congrégation générale, 16 novembre 1964 – *Acta Synodalia S. Concilii Œcumenici Vaticani II*, vol. III, pars VIII, p. 10) ; reconnaissance du « *religiosum voluntatis et intellectus obsequium* » dû au magistère authentique du Pontife romain, même lorsqu'il ne parle pas « *ex cathedra* », et à l'enseignement sur la foi et les mœurs donné au nom du Christ par les évêques en communion avec le Pontife romain (cf. Constitution *Lumen Gentium*, nr.25) ; cessation de toute polémique qui viserait à discréditer certains des enseignements du concile Vatican II.

3. Acceptation sans restrictions non seulement de la validité de la Messe selon le *Novus Ordo* dans son édition latine originale, mais encore de la légitimité de la réforme demandée par le concile Vatican II – aussi bien dans son principe que dans ses applications conformes au Missel et aux autres livres liturgiques promulgués par le Siège Apostolique -, et abandon à toute polémique tendant à jeter la suspicion sur l'orthodoxie de l'*Ordo Missæ* promulgué par le pape Paul VI.

4. Acceptation des normes du droit ecclésiastique commun pour tout ce qui concerne le magistère pastoral et vos œuvres ainsi que pour la Fraternité Saint Pie X.

Le délégué pontifical, nommé comme vous le souhaitez pour un

temps limité et pour un but bien déterminé, aura pour mission de traiter avec vous des problèmes concrets découlant d'une normalisation des rapports entre vous-même et la Fraternité Saint Pie X d'une part et le Siège Apostolique de l'autre. D'une manière précise, il devra régler avec vous les questions



**Mgr Lefebvre reste  
désespérément seul  
dans son combat : il  
pourrait voir son œuvre  
reconnue, mais aucun  
successeur ne lui serait  
donné. C'est la  
réintégration dans le  
grand courant conciliaire  
qui l'attend...**

de la levée officielle des censures, de rites liturgiques pour la Fraternité, enfin du statut juridique futur de la Fraternité. »

L'empreinte de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi se fait sentir dès qu'elle prend en charge cette affaire. Aux discussions théologiques et aux applications demandées à Mgr Lefebvre succède le texte d'une déclaration doctrinale préalable à tout accord pratique. Cette déclaration porte sur : l'adhésion aux enseignements du concile Vatican II « interprété à la lumière de toute la sainte Tradition et sur la

base du magistère constant de l'Église » ; l'acceptation de la légitimité de la réforme liturgique, dans son principe comme dans son application, ainsi que dans son orthodoxie ; la conformité avec le Droit Canon en matière d'apostolat et de formation ecclésiastique.

De cette première partie théorique, on passe ensuite à la nomination d'un délégué apostolique chargé de régulariser la situation de la Fraternité Saint Pie X et arriver à la levée des censures canoniques encourues par Mgr Lefebvre et ses prêtres.

Dans sa seconde lettre, le cardinal Seper rajoute un préambule aux conditions signalées dans la première : Mgr Lefebvre devra manifester clairement son repentir pour la situation objective de rupture due à son fait ainsi que pour les attaques contre le Concile, les évêques et le Siège Apostolique.

Le lecteur attentif s'en sera déjà rendu compte : la suppression de la Fraternité, la fermeture des séminaires, la dispersion des séminaristes et la remise de toutes les œuvres au Saint-Siège ne sont plus à l'ordre du jour. Il s'agit dès lors de donner un statut canonique à ce qui existe, ce qu'en termes canoniques on appelle une *sanatio in radice*.<sup>9</sup>

Par contre, Mgr Lefebvre reste désespérément seul dans son combat : il pourrait voir son œuvre reconnue, mais aucun successeur ne lui serait donné. C'est la réintégration dans le grand courant conciliaire qui l'attend, lui et son œuvre. L'heure est à la guerre des tranchées : chacun campe sur ses positions, et Rome attend la « solution biologique du problème Lefebvre », c'est-à-dire la mort de l'archevêque.

En fait, c'est le cardinal Seper qui devait mourir le premier, le 31 décembre 1981. Son remplaçant à la S.C. pour la Doctrine de la Foi, le Cardinal Joseph Ratzinger hérite par le fait même des négociations avec la Fraternité. L'année 1982 ne devait pas se terminer sans une

nouvelle proposition romaine, envoyée par le cardinal Ratzinger à Mgr Lefebvre le 23 décembre 1982 :

« Je précise immédiatement que ces propositions ont été approuvées par le Souverain Pontife et que c'est sur son ordre que je vous les communique.

1. Le Saint-Père nommera au plus tôt un visiteur apostolique pour la Fraternité Saint Pie X si vous acceptez une déclaration sous la forme suivant :

- Moi, Marcel Lefebvre je déclare avec soumission religieuse de l'âme, que j'adhère à tous les enseignements du concile Vatican II, c'est-à-dire la doctrine « comprise à la lumière de toute la sainte Tradition et du magistère constant de l'Église » (discours de Jean-Paul II au Sacré Collège, 5 novembre 1979, AAS LXXI (1979/55), p.1452). Cette soumission religieuse doit s'entendre en prenant en compte la qualification théologique que le Concile lui-même voulut donner à ses enseignements (cf. Notification faite au cours de la 123<sup>e</sup> congrégation générale le 16 novembre 1964).

- Moi, Marcel Lefebvre, je reconnais le Missel romain instauré par le Souverain Pontife Paul VI pour l'Église universelle et promulgué par la suprême et légitime autorité du Saint-Siège à qui revient de légiférer en matière liturgique dans l'Église, et donc qu'il est en soi légitime et catholique. C'est pourquoi je n'ai jamais nié ni ne nierai que les Messes célébrées selon le *Novus Ordo* soient valides ; de même que je ne saurais aucunement insinuer qu'elles sont hérétiques ou blasphématoires ou qu'elles doivent être évitées par les catholiques.

Ces deux paragraphes ont été mûrement étudiés de la part du Siège Apostolique, et il ne peut être envisager de le modifier. Par contre, on admettra que vous ajoutiez, à titre personnel, un complément dont le contenu pourrait être le suivant :

- En conscience, je me sens obligé d'ajouter que l'application concrète de la réforme liturgique

(Suite de la page 4)

ainsi une paix durable entre les deux nations.

Le roi Jean prépara son expédition par un pèlerinage à Czestochowa pour y implorer la Sainte Vierge, puis il partit le 15 août, se plaçant totalement sous la protection de Notre Dame. Alors que Vienne était assiégée depuis 6 semaines sous les canons turcs et allait céder, l'armée polonaise jointe à celle de l'empereur - soit seulement 84 000 hommes - parut devant la cité le dimanche 12 septembre 1683. Le roi Jean servit la messe puis arma chevalier son fils et rappela à ses troupes sa victoire remportée 10 ans auparavant en ajoutant : « A la bataille d'aujourd'hui, il y va non seulement de la délivrance de Vienne, mais de la conservation de la Pologne et du salut de la chrétienté entière. » C'est l'assaut. Le roi conduit la charge au cri de : « Dieu est notre secours » et les Turcs trois fois plus nombreux sont contraints de battre en retraite, laissant 10 000 morts sur le terrain. Le roi de Pologne est porté en triomphe par les troupes allemandes et les Viennois enfin délivrés puis, étant arrivé à l'église St Augustin, il se prosterne le visage contre terre et entonne le Te Deum. Quant au Vizir, il perdit encore des villes importantes les jours suivants et le sultan, son beau-père, lassé de ses défaites, le fit décapiter le jour de Noël 1683 à Belgrade.

Cette contre-offensive sauva la chrétienté d'une ruine assurée et permit un recul de l'empire ottoman. Si bien qu'à partir de 1700, les Turcs étaient soumis à la diplomatie des puissances chrétiennes. Cette journée fut, nous dit Montaigne, « une des quatre plus belles victoires que le soleil ait éclairé », chacune d'elles s'opposant à l'islam conquérant, comme Poitiers en 732 ou Las Navas de Tolosa en 1212 qui permit la reconquête de l'Espagne. Mais cette victoire réitéra avant tout celle de Lépante, obtenue le 7 octobre 1571 face à la flotte ottomane. Comme elle, ce fut par le rosaire que l'ennemi fut écrasé et comme elle, elle donna lieu à une fête liturgique mariale : la fête du Saint Nom de Marie, instituée par Clément XI au 12 septembre.

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Le rosaire avait en effet été récité par toute la population d'une manière assidue, comme par exemple les carmes déchaux de Notre Dame des Victoires à Rome qui avaient dit 1000 rosaires en 15 jours à cette intention. Charles de Lorraine, le général de l'empereur, s'était spécialement recommandé à la protection de la Sainte Vierge pour cette bataille en se rendant en pèlerinage au sanctuaire marial d'Altötting. L'empereur Léopold lui-même récitait ses 3 chapelets tous les jours et était membre de la confrérie du rosaire. Enfin, Innocent XI avait lui-même prié jour et nuit si ardemment que souvent il inondait le sol de ses larmes. Il avait ordonné des prières et publié un jubilé à cette intention et avait en outre conduit une procession d'une église dédiée à la Sainte Vierge à l'église allemande de Rome.

Marie n'abandonne pas ses enfants lors du combat, elle l'a montré encore en 1716 lors de la bataille de Peterwardein où l'islam était à nouveau menaçant. Face aux 64 000 soldats de l'empereur on comptait 200 000 Turcs. Tout paraissait perdu, cependant le combat eut lieu le jour de la fête de Notre Dame des Neiges et le peuple pria avec une telle confiance sa Mère du ciel qu'elle donna une fois de plus la victoire à la chrétienté.

On pourrait objecter que tout cela n'est que de l'histoire ancienne, que Marie n'intervient plus dans la géostratégie moderne. Or le vingtième siècle fut témoin de victoires éclatantes de la Sainte Vierge, spécialement par le biais du Rosaire et contre l'ennemi de l'époque, à savoir le communisme.

L'Autriche, une fois de plus, était menacée d'invasion par les communistes dès 1945, car si elle était occupée par les différents alliés, l'URSS étendait insensiblement son pouvoir en Europe de l'Est. Un franciscain, le père Petrus Pavlicek lança en 1947 une croisade du rosaire visant la réparation des offenses faites à Dieu ainsi que la paix et le salut de l'Autriche. Un an après, 10 000 personnes en étaient membres dont le chef politique du pays. La situation s'aggrava en 1949, deux états voisins étant tom-

(Suite page 7)

pose de graves problèmes qui doivent préoccuper l'autorité suprême. C'est pourquoi je désire une nouvelle révision des livres liturgiques dans le futur de la part de l'autorité elle-même.

**Vous pouvez éventuellement modifier ce dernier paragraphe, sous réserve naturellement que votre formulation soit acceptée par le Saint-Père.**

**Devant le refus romain de déterminer la date du sacre épiscopal et de la présentation de Mgr Bovone, d'une lettre où Mgr Lefebvre devait reconnaître ses erreurs, ce dernier dénonça sa signature du protocole d'accord. L'avenir devait lui donner raison sur ce point...**

2. Si vous déclarez votre disponibilité à souscrire la déclaration ci-dessus, il sera possible de fixer la date de l'audience que le Saint-Père vous accordera, et qui pourrait marquer le début de la Visite Apostolique.

3. La suspens *a divinis* dont vous avez été frappé ne dépend pas des problèmes concernant l'acceptation du concile Vatican II et de la réforme liturgique (c'est-à-dire des deux points touchés dans la déclaration prévue), mais du fait que vous avez procédé à des ordinations malgré la prohibition du Saint-Siège. Cette suspens sera donc levée dès lors que vous aurez déclaré votre intention de ne plus faire d'ordination sans l'autorisation du Saint-Siège. Logiquement du reste, la question devrait se résoudre à l'issue de la Visite Apostolique.

4. La situation des prêtres que vous avez ordonnés depuis juin 1976 sera réglée cas par cas s'ils

acceptent de signer personnellement une déclaration ayant le même contenu que la vôtre.

Je dois ajouter enfin que, pour ce qui concerne l'autorisation de célébrer la Sainte Messe selon l'*Ordo Missæ* antérieur à celui de Paul VI, le Saint-Père a décidé que la question serait résolue pour l'Eglise universelle et donc indépendamment de votre propre cas. »

La formulation du document reprend la division bipartite. D'abord une partie doctrinale qui exige la reconnaissance du Concile et du Missel de Paul VI. On concède à Mgr Lefebvre d'exprimer certaines réserves sur la réforme liturgique tout en laissant l'autorité suprême juger des corrections éventuelles à apporter. Ensuite, la lettre passe aux aspects pratiques : la possibilité d'une audience avec le Sou-

verain Pontife, la levée des censures sous réserve de ne pas procéder à des ordinations sans l'autorisation du Saint-Siège, l'organisation d'une Visite Apostolique, le règlement de la situation des prêtres déjà ordonnés.

La reconnaissance de la légitimité et de l'orthodoxie du *Novus Ordo*, ici comme dans la lettre du cardinal Seper du 20 octobre 1980, est une condition *sine qua non* à l'autorisation de célébrer la Sainte Messe selon le rite traditionnel. On sait que l'Indult du 3 octobre 1984, qui se voulait la solution à cette question pour l'Eglise universelle, mettra comme condition à la demande d'autorisation ponctuelle de célébration du rite traditionnel de « n'avoir aucune part avec ceux qui mettent en doute la légitimité et l'orthodoxie du Missel romain promulgué par le pape Paul VI<sup>10</sup> ». Autant dire que l'Indult permettant la Messe traditionnelle était fait pour ceux

qui n'en avaient nul besoin puisqu'ils confesseraient au préalable la légitimité et l'orthodoxie de la nouvelle Messe.

Les choses n'évolueront pas jusqu'à ce que Mgr Lefebvre remette les choses sur le terrain pratique : l'âge avançant, le prélat se devait de penser à sa succession. L'annonce par Mgr Lefebvre d'un possible sacre d'évêque amena le cardinal Ratzinger à le recevoir (14 juillet 1987), à organiser une Visite Apostolique de la Fraternité par le cardinal Edouard Gagnon (8 novembre – 8 décembre 1987) et à finaliser des pourparlers par un protocole d'accord signé le 5 mai 1988. On y lisait dans la partie doctrinale :

« Moi, Marcel Lefebvre, Archevêque émérite de Tulle, ainsi que les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X par moi fondée :

1. Nous promettons d'être toujours fidèles à l'Eglise catholique et au Pontife romain, son Pasteur Suprême, Vicaire du Christ, Successeur du bienheureux Pierre dans sa primauté et Chef du Corps des Evêques.

2. Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du concile Vatican II sur le magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due.

3. A propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège Apostolique, en évitant toute polémique.

4. Nous déclarons en outre reconnaître la validité du sacrifice de la Messe et des sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel et des Rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II.

5. Enfin, nous promettons de respecter la discipline commune de l'Eglise et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le code de droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière ».

On retrouve ici la volonté de partir d'une base doctrinale avant d'en venir aux solutions concrètes. Il est demandé à Mgr Lefebvre d'adhérer au concile Vatican II et au magistère ecclésiastique; d'avoir une attitude positive et non polémique sur les points litigieux du Concile, de la liturgie et du Droit Canon; de reconnaître la validité de la Nouvelle Messe et de recevoir le Droit Canon de 1983. En contrepartie, le Vatican reconnaît l'existence de la Fraternité, la spécificité de son charisme, le droit de Mgr Lefebvre d'avoir un successeur, la levée des censures encourues par Mgr Lefebvre et ses prêtres ainsi qu'une amnistie générale pour les maisons fondées irrégulièrement.

On se souviendra que devant le refus romain de déterminer la date du sacre épiscopal et de la présentation de Mgr Bovone, secrétaire de la S.C. pour la Doctrine de la Foi, d'une lettre où Mgr Lefebvre devait reconnaître ses erreurs, ce dernier dénonça sa signature du protocole d'accord dès le lendemain. L'avenir devait donner raison sur ce point à l'archevêque car la Fraternité Saint Pierre, bénéficiaire de l'accord du 5 mai, ne devait jamais voir la couleur de l'évêque promis. Sa reconnaissance juridique dans l'Eglise, sa dépendance de la commission "Ecclesia Dei", l'obligation de dépendre des évêques conciliaires pour les ordinations de ses sujets devait conduire la Fraternité Saint-Pierre à un bi-ritualisme, de droit et de fait, et à l'acceptation des principales nouveautés conciliaires.

### **La congrégation pour le Clergé :**

#### **LE CHÈQUE EN BLANC**

Rien ne bougera dans les relations entre Rome et la Fraternité

(Suite de la page 6)

bés aux mains des marxistes qui y débutèrent les persécutions contre l'Eglise. A l'approche de nouvelles élections qui pouvaient être favorables aux communistes, on intensifia la croisade par 5 jours de prières publiques. Les communistes subirent une cuisante défaite, mais ils comptaient désormais prendre le pouvoir par un coup d'état. Le père Petrus, soutenu par Pie XII, organise une prière publique de 3 jours se terminant le fameux 12 septembre et enchaîne sur une procession du rosaire à Vienne entraînant 35 000 personnes. Les communistes tentent alors leur coup de force et y joignent une grève générale. Grâce à la réaction de la population, la grève est brisée et le putsch manqué. La croisade du rosaire compte alors 200 000 membres. Cependant les Russes ne veulent pas lâcher une si belle proie et envisagent graduellement une intervention militaire. Le père Petrus continue de recruter pour sa croisade qui compte 500 000 membres en avril 1955. Tout semble perdu, les Russes durcissent leur position quand, à la surprise générale, en mai, mois de Marie, les dirigeants soviétiques accordent à l'Autriche d'accéder à l'indépendance. Ce fut la fête dans tout le pays qui reconnut officiellement que la Vierge du rosaire était la cause de cette victoire.

Au Brésil, en 1964, le président Joao Goulart tenta de faire passer son pays au communisme, selon le modèle cubain. Il avait noyauté toutes les institutions et prépara l'opinion publique par une propagande mensongère mais efficace dont les marxistes ont le secret. C'était sans compter sur Notre Dame. Le père Patrick Peyton lança une croisade du rosaire et permit ainsi la mobilisation de centaines de milliers de femmes qui défilaient dans la rue en récitant le chapelet ; le 13 mars, Goulart passe à l'action et décrète la soviétisation du Brésil. D'immenses « marches du chapelet », rassemblant cette fois-ci hommes, femmes et jeunes, font rempart contre ce totalitarisme et bientôt Goulart est progressivement abandonné si bien que le 26 mars, sa dictature est renversée. Le 2 avril,

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

toute la population de Rio descend dans la rue pour une dernière marche de prière et d'action de grâce à la Sainte Vierge.

Pourquoi le Gabon n'aurait-il plus sa place parmi les nations bénies de Marie ? Les ennemis de Notre Seigneur et de la société chrétienne, sont présents partout aujourd'hui, et pourtant les catholiques ne semblent pas réagir. Ne croyons pas aux démons dormants. Ils veillent sans cesse, dit saint Pierre, « rôdant et tournant autour, cherchant qui dévorer. » Alors, « que celui qui se tient debout prenne garde de tomber », dit saint Paul, et il cela s'adresse même à nous, Gabonais. Le mondialisme antichrétien avance maison par maison et nous menace tous en s'imposant comme la nouvelle référence de la société gabonaise. Notre baptême nous impose de réagir, et l'arme absolue est à portée de main, elle tient même dans nos mains : le chapelet...

La récitation publique du chapelet est l'unique moyen d'assurer un avenir florissant et pacifique à tous les enfants de la Reine du Gabon. Sachons donc l'utiliser à notre niveau, en le récitant en famille ou dans une compagnie pieuse, et en participant activement et spontanément à la croisade du Rosaire lancée par le rosaire vivant. \*

Ajoutons qu'il y a, dans la grille du ROSAIRE VIVANT, encore bien des places libres qui attendent que des âmes généreuses les remplissent.

Rappelons que le but du Rosaire vivant, est de constituer une chaîne ininterrompue de prière.

On ne demande pas aux participants qu'ils viennent à la Mission, pour réciter leur chapelet à l'heure choisie.

La grille du Rosaire vivant est désormais affichée à la Mission, pour votre information. Ainsi, vous pourrez vous inscrire aux heures encore libres.

jusqu'au pèlerinage de la Tradition à Rome en août 2002. Les approches antérieures du problème ayant échoué, il fallait innover. D'où, l'approche, plus pragmatique que doctrinale, du cardinal colombien Castrillón-Hoyos: Il fallait arriver au plus vite à un accord pratique, sans s'arrêter aux différences doctrinales. Pour dire les choses clairement, il s'agissait de signer au plus vite un chèque en blanc dont le montant ne serait établi que plus tard, sans doute trop tard<sup>11</sup>.

Or, la Fraternité Saint Pie X, par la bouche de son Supérieur Général, remit les choses en place, en deux temps. D'abord, Mgr Fellay posa comme préalable l'assainissement du climat dans l'Eglise en demandant au cardinal Castrillón-Hoyos, le 21 janvier 2001, la liberté de la liturgie traditionnelle dans l'Eglise pour tout prêtre de rite latin ainsi que la déclaration de nullité des censures frappant les évêques traditionnels. Puis, dans une lettre du 22 juin 2001 adressée au même prélat, il devait rappeler la dimension proprement doctrinale du combat en cours: deux traditions théologiques s'affrontent dans l'Eglise depuis le Concile et les nouveautés (concile, messe, droit canon, catéchisme) sont les fruits amers d'une nouvelle théologie, déjà amplement condamnée du temps de Pie XII.

Les deux lettres restèrent longtemps sans réponse, mais certains continuèrent malgré tout à rêver de réconciliation. C'est le cas de Mgr Licinio Rangel et du clergé traditionaliste du diocèse brésilien de Campos qui formalisa un accord avec le cardinal Castrillón-Hoyos. L'accord comprenait une déclaration doctrinale que Mgr Rangel signa au nom de tous, le 18 janvier 2002.

**« Je déclare, en union avec les prêtres de l'Administration Apostolique « Saint Jean-Marie Vianney » de Campos, au Brésil, les points suivants :**

1. Nous reconnaissons le Saint-Père, le pape Jean-Paul II, avec tous ses pouvoirs et prérogatives, lui

promettant obéissance filiale et offrant nos prières pour lui.

2. Nous reconnaissons le concile Vatican II comme l'un des conciles œcuméniques de l'Eglise catholique, l'acceptant à la lumière de la sainte Tradition.

3. Nous reconnaissons la validité du *Novus Ordo Missæ*, promulgué par le pape Paul VI, chaque fois qu'il est célébré correctement et avec l'intention d'offrir le véritable Sacrifice de la Sainte Messe.

4. Nous nous engageons à approfondir toutes les questions encore ouvertes, prenant en considération le canon 212 du code de droit canonique et avec un sincère esprit d'humilité et de charité fraternelle envers tous. »

On retrouve les points doctrinaux déjà spécifiés dans l'ensemble des propositions et accords antérieurs : reconnaissance du pape Jean-Paul II; reconnaissance du concile œcuménique Vatican II interprété à la lumière de la Tradition; reconnaissance de la validité du *Novus Ordo*; volonté d'approfondir les questions non résolues avec humilité et charité.

Quant aux points pratiques, sont concédées: une structure de type épiscopal à l'Association S. Jean-Marie Vianney dans les strictes limites du diocèse de Campos et la promesse d'un successeur pour Mgr Licinio Rangel. Le choix de cet évêque sera révélateur, à lui seul, des intentions romaines en la matière, mais on peut augurer sans être prophète que tout sera mis en œuvre pour que le concile Vatican II et la nouvelle Messe deviennent à terme la norme dans cette Association.

Le dernier élément connu des démarches en cours est la lettre de 15 pages que le cardinal Castrillón-Hoyos adressait à Mgr Fellay le 5 avril 2002. Elle confirme, si besoin était, le caractère pratique de la solution recherchée : « J'ai cru que ces débats théologiques, certes importants et dépourvus de difficultés, pourraient se dérouler au sein de l'Eglise, après avoir atteint la pleine communion substantielle qui, ce-

pendant, n'exclut pas une saine critique ».

On ne peut s'empêcher de ressentir un certain malaise en constatant que la lettre de Mgr Fellay du 21 janvier 2001 n'est même pas mentionnée dans l'historique des événements qui couvre le premier quart de la missive cardinalice. Ce malaise augmente lorsqu'on s'aperçoit que l'étude remise aux autorités sur *Le problème de la réforme liturgique* ne fait l'objet d'aucun commentaire. Or, comme nous l'avons remarqué plus haut, il s'agit là de deux clefs de la position actuelle de la Fraternité, l'un au niveau pratique, l'autre au niveau spéculatif. Alors, quand le cardinal Castrillón-Hoyos écrit à Mgr Fellay que « la critique requiert une compréhension de la pensée authentique d'autrui et doit se fonder sur la vraie foi catholique », c'est le « *medice, cura teipsum* <sup>12</sup> » de Notre Seigneur qui nous vient à l'esprit.

Pour le reste, ce long plaidoyer laisse clairement entrevoir qu'il ne saurait être question de mettre en cause, sur des points essentiels, ni le concile Vatican II: «...comme si la promesse du Seigneur n'était plus valide depuis le concile Vatican II », ni la Messe de Paul VI : « Le secrétaire [de la Fraternité] s'exprima d'une façon extrêmement dure à propos du rite actuel de la sainte Messe auquel participent les fidèles unis au Vicaire du Christ et à leurs Evêques, affirmant qu'un tel rite est « mauvais ». *Nihil novi sub sole.*

## LEÇON DU PASSÉ, ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Il appert clairement que si les propositions romaines cèdent peu à peu sur la question disciplinaire et canonique (exigence de la Fraternité, des séminaires, des priures, etc.), en revanche l'acceptation du Concile et de la Messe de Paul VI sont des préalables non négociables, exigés par les autorités actuelles dans l'Eglise. Rien d'étonnant à cela puisque ces deux points définissent le caractère conciliaire des autorités ecclésiastiques. Otez-les et l'Eglise "conciliaire" cesse d'exister !

Si au commencement de l'histoire de la Fraternité, Mgr Lefebvre penchait pour une solution pratique et un *modus vivendi* concret, la profondeur de la crise et sa prolongation dans le temps lui firent voir l'impossibilité d'un accord pratique, sans fondement doctrinal commun.

Certes, l'autorité conciliaire depuis une quinzaine d'années n'a cessé de vouloir faire signer à Mgr Lefebvre et à ses successeurs des formules doctrinales portant sur le Concile et la nouvelle Messe. Il est toutefois évident que ces textes sont équivoques dans la mesure où ils ne signifient pas la même chose des deux côtés. Ce qui favoriserait nécessairement la secte moderniste qui s'est emparé des postes de commande dans l'Eglise.

Il semble donc indispensable de continuer le combat doctrinal contre les erreurs contemporaines : tels Mgr Lefebvre présentant à Rome ses *dubia* sur la liberté religieuse <sup>13</sup>

ou Mgr Fellay présentant à Jean-Paul II ses doutes sur la réforme liturgique <sup>14</sup>. Tout accord véritable devra se faire sur la base de la doctrine traditionnelle, seule voie de salut. A l'inverse, il faudra rejeter tout accord tendant à déterminer la dose de libéralisme et de modernisme que les défenseurs de la tradition seraient prêts à avaler pour être réintégrés dans le périmètre visible de l'Eglise officielle.

Lorsqu'il existera la communion dans la profession de la doctrine traditionnelle, il n'y aura plus aucun différend à régler. Tant qu'un tel accord fera défaut, les formules pseudo doctrinales seront des accords de dupes et leur volet pratique une tentative de plus pour que le petit reste, lui aussi, lui enfin, sacrifie à la révolution.

<sup>8</sup> Soumission religieuse de l'intelligence et de la volonté.

<sup>9</sup> Figure du Droit Canon qui permet, après la disparition d'un empêchement, de donner validité à une action passée, en la considérant comme valide depuis le commencement par une fiction juridique.

<sup>10</sup> Indult Quattuor abhinc annos.

<sup>11</sup> Aux dires de Mgr Lefebvre, un autre préfet de la S. C. pour le Clergé, le cardinal Silvio Oddi, avait eu avec lui une attitude pragmatique similaire : « On m'a conseillé une fois : « Signez, signez que vous acceptez tout, et puis vous continuer comme avant ! »

Non ! On ne joue pas avec sa foi ! » (*Ils l'ont découronné*, Fideliter, 1987, p. 230)

<sup>12</sup> Lc 4, 23.

<sup>13</sup> *Dubia sur la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse*, présentés à la S. C. R. pour la Doctrine de la Foi, par Mgr Marcel Lefebvre, en octobre 1985

<sup>14</sup> Etude théologique et liturgique *le problème de la Réforme Liturgique*, préface par Mgr Fellay le 2 février 2001

# Dévotion mariale

par M. l'Abbé  
Vendelin Lessomo Ngoa

Voici le mois d'octobre, communément appelé le mois du Ro-

saire et donc par conséquent (avec le mois de mai) le mois de Marie, presque terminé. Nos aînés dans la foi nous parlent tellement de Marie et de la place qu'elle occupe au sein de l'Eglise. En ce mois qui lui est dédié, je me permets d'apporter ma modeste contribution dans cette réflexion sur la spiritualité mariale.

Marie, comme nous venons de l'ébaucher, occupe une place pré-

pondérante dans l'Eglise parce qu'au pied de la Croix, Jésus nous la confie à travers l'apôtre saint Jean et inversement (cf. Jn 19, 23). Vous comprenez donc pourquoi Marie est la mère du genre humain et d'une manière spéciale, elle est la mère de tous les chrétiens. Elle est celle qui, dès son Immaculée Conception, reflète avec la plus grande perfection, la beauté divine.

« Toute belle » c'est le titre sous lequel l'invoque l'Eglise.

La relation à la très sainte Vierge Marie, que tout fidèle entretient en conséquence de son union au Christ, apparaît encore plus accentuée dans la vie des personnes consacrées. Chez tous, il y a la conviction que la présence de Marie a une importance fondamentale ; c'est elle qui nous obtient les grâces auprès de son divin Fils, les grâces qui sont nécessaires pour notre vie spirituelle et même matérielle (cf. épisode de Cana, Jn 2, 1-5).

Marie est aussi un exemple sublime de consécration parfaite par sa pleine appartenance à Dieu et par le don total d'elle-même : « Ecce ancilla Domini... - Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole. » Par cette réponse, Marie donne son consentement à la parole divine qui veut se faire chair en elle. Elle se présente donc comme modèle de l'accueil de la grâce par la créature humaine, le modèle de l'humilité, de l'abaissement ; elle est le modèle de la créature qui se laisse conduire par son Créateur.

Choisie par Dieu qui a voulu accomplir en elle le mystère de l'Incarnation, Marie nous rappelle ici la primauté de l'initiative de Dieu. C'est Dieu, et Dieu seul qui appelle à la grâce. La Sainte Vierge est proche de Jésus-Christ, avec saint Joseph, dans la vie cachée de Nazareth ; elle se présente auprès de son Fils dans les moments cruciaux de sa vie publique ; elle est maîtresse pour nous montrer comment suivre le Christ et le servir assidûment, dans les difficultés comme dans la joie.

En Marie, temple du Saint-Esprit, brille toute splendeur de la créature nouvelle.

L'Eglise toute entière la considère comme un modèle sublime de consécration au Père, d'union avec son Fils, et de docilité à l'Esprit-Saint, et elle nous rappelle qu'embrasser le genre de vie virginale et pauvre du Christ, signifie faire sien

(Suite page 15)

## Eglise des pauvres? Pôvr'Eglise... quoi

En rendant visite au Père Supérieur, l'autre jour, à ma rentrée du village, tout en me confirmant comme écrivasser pour LE SAINT PIE pour l'année en cours de commencement, celui m'a donné à lire le dernier numéro de la "Lettre à nos frères prêtres", petit bulletin des pères de la Fraternité Saint Pie X en France, à l'égard de tous leurs confrères dans l'Eglise catholique, modernistes souvent plus par la force des choses que par conviction. Et voilà ce que j'y lis :

### "COUPES SOMBRES DANS LE DIOCESE DE NIMES..."

Les tristes péripéties qui ont secoué le diocèse de Nîmes ces derniers temps nous apprennent que lorsqu'un évêque entend recadrer son clergé, tout est permis ;

Depuis quinze ans qu'il exerçait son ministère de curé, l'influence de l'abbé L.G. allait grandissante. Son rayonnement spirituel certain permettait à beaucoup de trouver lumière, et le sens du sacré qu'il développait en sa belle église abbatiale redonnait le goût des choses de Dieu à bien des égarés.

Mais voilà : l'abbé L.G. portait la soutane ! Mgr Watebled jugea intolérable cette percée intégriste et se mit en guerre contre ce bastion de l'intolérance. Bientôt, les bruits les plus infamants coururent contre ce bon curé, au point d'inquiéter la justice. Nombre d'enquêtes s'ensuivirent, qui toutes innocentèrent le brave homme. Mais l'idéologue ne s'enquiert guère du réel, et Mgr Watebled accula l'abbé L.G. à démissionner. Sa cure fut confiée le 1<sup>er</sup> septembre 2001 à un administrateur qui aussitôt supprima les messes de semaine et ferma les portes de son église à la chorale sacrée pour y organiser des concerts profanes : jazz, Béart et Lama au programme ! Pendant ce temps, l'abbé L.G. se retrouve sans ministère, confiné chez sa mère.



A quelques kilomètres de là, c'est un autre prêtre, J.P.B., qui vient de se voir retirer sa charge de curé. Le fait de porter l'habit religieux et qui plus est, d'enseigner un catéchisme jugé trop traditionnel lui valut maints brimades et suspicions.

Finalement, en lieu et place de la déserte de ses neuf clochers désormais abandonnés, il assurera l'aumônerie auprès de quatre religieuses retirées... sans doute de saintes âmes !

Faut-il encore citer le cas de l'abbé P.V., qui s'est vu retirer tout ministère depuis deux ans, ou de ces deux prêtres plus jeunes qui, toujours dans le même diocèse, ont été poussés à rejoindre le diocèse aux armées afin de ne pas détonner avec la pastorale diocésaine ?

En tous ces cas, recours a été fait à Rome. Ce recours n'a pas été entendu, Rome demeure sourde à cet appel."

J'en suis encore bouche bée, comme vous maintenant, sans doute. Cette Eglise du concile Vatican bis, qui se voulait pauvre matériellement, elle l'est bien plus spirituellement.

Ce qui est le plus triste en tout cela, ce sont les vocations de prêtres et de religieux /-ses gâchées ; c'est la conscience de tant de catholiques malmenée, égarée, souvent tout droit dans la gueule des sectes et des églises excitées.

Choisir son camp, en face de tels faits — dont le nombre est légion, à l'échelle mondiale — est vite fait, bien fait. L'Eglise de toujours, celle qui n'a pas changé parce qu'elle ne peut pas changer, voilà dans laquelle je me suis engagé au baptême. Et j'y reste. "Je veux y vivre et mourir."

En attendant, n'oublions pas de prier pour nos frères catholiques, et pour nos pères prêtres qui n'ont pas la vie facile, et souvent le cœur lourd face à l'impasse dans lequel on les a menés.

Pauvres prêtres... pôvres âmes, quoi...

Piekaya

# COMBATTRE LE MAL

## RÉFLEXIONS SUR UNE CAMPAGNE ANTI-SIDA

Les récentes **campagnes anti-SIDA** menées à Libreville, donnent à réfléchir. Elles ont été initiées par le « programme national de lutte contre le SIDA », au moyen d'affiches qualifiées, par leurs auteurs mêmes, comme choquantes, et reproduites sur la une du premier quotidien national (premier surtout par rapport au nombre de tirages...).

Plusieurs réflexions s'imposent.

Des slogans comme 'Fidélité – abstinence – préservatif' doivent être qualifiés comme **sinistres** et **positivement vicieux**, si l'on veut maintenir que leurs auteurs savent encore ce qu'ils font ; sinon, il faudrait croire que ce ne sont que des pauvres gens, qui font la chasse à l'éléphant au moyen de la tapette à mouches.

Pourquoi sinistres ? Parce que de tels mots d'ordre (ou plutôt, mots

de désordre) induisent les esprits dans l'ambiguïté, et dans des erreurs capitales et périlleuses. Mettre au même niveau avec l'abstinence et la fidélité, l'usage du préservatif, revient à mettre à un pied d'égalité, la vertu et le vice.

L'abstinence et la fidélité sont les moyens évidents pour agir selon les commandements de Dieu, en matière de 'sexualité' : « Tu ne feras pas d'impureté ; tu n'auras pas de désirs impurs volontaires. » Si Dieu



**Sida,**

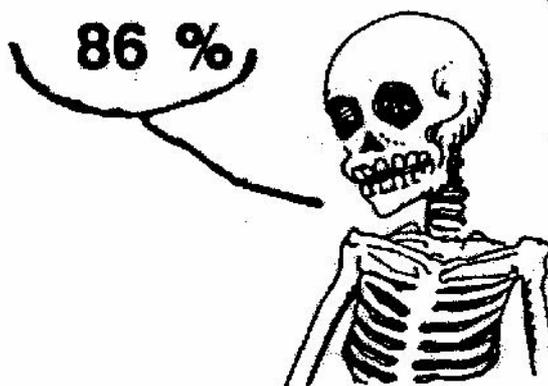
**Amour,**

**Sexualité,...**

# ON NOUS TROMPE !

- + "Le préservatif est le seul moyen efficace de lutter contre le SIDA"
- + "Le préservatif préserve de tout sauf de l'amour"  
= 2 mensonges !

## PRESERVATIF : LA ROULETTE RUSSE !



a jugé bon de rappeler à l'humanité, par deux sur les dix commandements, la loi naturelle en matière de chasteté et de procréation, c'est que la nature humaine est très facilement en proie à la déviation, en ce domaine. Suite au péché originel, la juste mesure y cède vite à l'impétuosité de la passion. Il faut soumettre les passions à l'empire de l'esprit, par la pratique de la vertu, si l'on ne veut pas être dominé par elles.

L'abstinence de tout plaisir charnel, en pensée, en désir, en parole ou en acte, est la règle unique pour tous ceux qui ne sont pas légitimement mariés ; la fidélité, celle des hommes et femmes mariés.

Alors, le 'truc' propagé aujourd'hui à tort et à travers, c'est pour qui ? C'est pour les vicieux, qui veulent faire à leur guise, et qui essaient de se protéger des conséquences très graves qui vont de pair avec la vie désordonnée. – C'est donc, en d'autres termes, dire aux gens : Si tu veux vivre comme il faut, selon la loi naturelle et divine, c'est bon. Si tu veux vivre pas comme les hommes, mais comme les bêtes, et même pire (car on n'a pas vu, jusqu'à ce jour, les animaux truquer l'œuvre de procréation par des inventions de ce genre), c'est bon aussi.

C'est dire aussi, et surtout à la jeunesse : Faites attention ! Faire des péchés, ce n'est pas grave, tant que tu évites les conséquences. (Le voleur doit faire attention à ne pas se faire prendre ; les débauchés, à ne pas se retrouver avec une grossesse 'non désirée', ou, comme dans le cas présent, avec une maladie 'bizarre'.) Et cela est vicieux !

C'est positivement vicieux, car dans les recoins de leurs cervelles perturbées et amoindries par la passion indomptée, les 'programmeurs nationaux' du SIDA savent très bien (et s'ils l'ignorent, c'est encore pire, vue la responsabilité qui leur incombe) que **le préservatif ne préserve de rien**. – Une étude faite en 1989 sur 1.500.000

'grossesses indésirées' par l'Alan Gutmacher Institute, Institut de recherches principal du planning familial) donne comme « taux de fiabilité » du plastique, pour empêcher la grossesse : 86%. Pour le virus du SIDA, le chiffre est encore moins grand.

En d'autres termes : Il y a au moins une chance sur 7 ou 6, de se contaminer, avec le préservatif !

Pourquoi donc ces campagnes mensongères ; pourquoi laisser la porte ouverte pour le vice, quand il est certain que cela coûtera la vie à un grand nombre de citoyens ?

C'est le mondialisme qui ricane derrière les coulisses de ce spectacle aussi dégoûtant que néfaste. J'en veux pour preuve l'affiche immonde et pornographique, que le fameux premier quotidien gabonais a cru bon de visualiser sur sa une : une femme en bonne partie déshabillée, qui tend le morceau de caoutchouc à un homme en cravate, dont le geste ne laisse pas de doute sur ce qu'il s'apprête à faire.

Messieurs les planificateurs du SIDA, est-ce à dire que la Gabonaise moyenne est une prostituée, qui ne fait que guetter et attendre 'le mâle' ? Et dont le seul souci est de n'en pas subir les conséquences ?

Mais qu'est-ce à dire pour une jeunesse avide d'avenir, pleine de projets et d'espoir ? Qu'est-ce à dire par rapport aux parents de bonne volonté, qui ont le soin du véritable bien de leurs enfants ? Pourquoi leur proposer, à longueur de journée, dans les écoles comme dans la rue, le vice comme égal à la vertu ? Est-ce que le vice peut être la solution au vice ?

C'est se ranger dans la logique de la pornographie, **qui avilit la femme** et la réduit à l'état d'objet sexuel. Propager un moyen qui encourage l'union sans amour véritable ; qui fait considérer son 'partenaire' uniquement comme un moyen de plaisir égoïste, et non comme un être humain digne de respect et d'un amour véritable,

c'est instaurer, dans les rapports les plus fragiles qui soient, la loi de la jungle. C'est s'en prendre à la femme, qui par nature en subira les conséquences les plus graves : On a beau faire croire qu'au cours des vingt ans passés, l'avortement était un moyen efficace de 'libération' de la femme – elles sont des milliers, aujourd'hui au Gabon, qui en souffrent pour toute leur vie. C'est aussi s'en prendre aux enfants : on a beau persuader les gens aujourd'hui, que le caoutchouc préservera de la mort certaine du SIDA – ils sont des centaines, aujourd'hui au Gabon, les orphelins du SIDA, et demain, combien seront-ils... ?

Cette nouvelle conception de l'amour constitue en fait un formidable retour en arrière. Un retour d'environ deux millénaires, à l'époque où la femme était considérée comme la 'chose' du mari, qui avait tout pouvoir sur elle (cf. Droit Romain).

« On asservit les peuples plus facilement avec la pornographie qu'avec des miradors. » (Soljenitsyne) C'est là le vrai but des mondialistes, sous le drapeau desquels s'engagent aujourd'hui les 'programmeurs du SIDA' au Gabon.

## Où est la solution ?

« L'humanité est déséquilibrée à l'endroit du sexe, et la santé véritable ne peut lui venir que de Dieu. » (Chesterton)

La concupiscence, blessure que nous a laissée à tous le péché originel, est telle, que sans le secours de la grâce, que Dieu propose à tous, il n'est pas possible d'y résister longtemps. Il faut donc, au niveau de la nature, une prévoyance et une vigilance perspicace, pour éviter à nos sens, tout ce qui excite les passions fragilisées par cet héritage reçu à notre origine.

Il faut, au niveau du surnaturel, un combat soutenu par une volonté ferme, au moyen de la prière et de la réception des sacrements de Notre Seigneur Jésus-Christ, gardés intacts et administrés par l'Eglise

catholique. Et c'est surtout le mariage chrétien qui sauvera le Gabon, et l'Afrique, d'une mort lente et certaine que veulent lui infliger ses ennemis.

Par ces moyens, et par eux uniquement, est-il possible de combattre le vrai mal – celui du désordre, du péché. Car les souffrances, celles du SIDA y comprises, ne sont pas le vrai mal, elles en sont simplement les conséquences. S'il est vrai, qu'on peut aussi bien mourir par la fumée que par le feu, il n'en est pas moins vrai que, pour faire cesser la fumée, il faut éteindre le feu.

Combattons le mal par le bien, surmontons le vice par la vertu. « Ne commettons pas le mal, afin qu'il nous arrive un bien » (Rom. 3), un bien incertain et peu durable ; mais faisons le bien, qui portera du fruit en son temps – du fruit qui demeurera toujours (Jean 15).

P. Arnold

## Document annexe :

*Pour jeter plus de lumière sur l'importance capitale, et sur la portée naturelle et surnaturelle du combat pour la moralité publique, citons encore une fois (cf. LE SAINT PIE N° 98, juin 02) un extrait de l'homélie du Pape Pie XII au moment de la canonisation de la martyre de la pureté dont nous venons de célébrer le centenaire. N'est-ce pas là, dans la mémoire du combat généreux de cette fillette pour conserver sa vertu, un motif de plus pour "l'ennemi de la nature humaine" de se déchaîner, afin d'atteindre la force de la jeunesse dans son centre, qui est la pureté ?*

Pourquoi, chers fils, êtes-vous accourus en si grand nombre à la glorification de Maria Goretti ? Pourquoi a-t-elle conquis si rapidement vos cœurs ?...

Il est vrai que si dans le martyre de Marie Goretti, ce fut surtout la pureté qui resplendit, avec elle et en elle les autres vertus

chrétiennes triomphèrent également. Dans la pureté, il y avait l'affirmation la plus élémentaire et significative de la maîtrise parfaite de l'âme sur la matière ; dans l'héroïsme suprême, qui ne s'improvise pas, il y avait l'amour tendre et docile, obéissant et actif envers les parents ; le sacrifice dans le dur travail quotidien ; la pauvreté acceptée selon l'esprit de l'Évangile, et soutenue par la confiance dans la Providence céleste ; la religion embrassée avec ténacité, approfondie chaque jour davantage, devenue trésor de vie et alimentée par la flamme de la prière ; le désir de Jésus Eucharistie, et enfin, couronnement de la charité, le pardon héroïque accordé au meurtrier : guirlande rustique, mais si chère à Dieu, de fleurs champêtres, qui orna le voile blanc de sa première communion et peu après son martyre.

C'est ainsi que ce rite sacré se déroula spontanément dans une assemblée populaire pour la pureté. Si à la lumière de tout martyre, il y a toujours en amer contraste la tache d'une iniquité, derrière celui de Marie Goretti, se trouve un scandale qui au début de ce siècle parut inouï. A une distance de cinquante ans environ, au milieu de la réaction souvent insuffisante des honnêtes gens, la conjuration des mauvaises mœurs, à l'aide de livres, d'illustrations, de spectacles, d'auditions, de modes, de plages, d'associations, tente de saper, au sein de la société et des familles, au détriment principalement de l'enfance même la plus tendre, ce qui constituait les défenses naturelles de la vertu.



Le lys, symbole de la pureté

O jeunes gens, garçons et fillettes, pupilles des yeux de Jésus-Christ et des Nôtres, dites, êtes-vous bien résolu à résister avec fermeté à tout attentat que d'autres oseraient faire

à votre pureté ?

Et vous, pères et mères au milieu de cette multitude, devant l'image de cette vierge adolescente qui, par sa candeur sans tache, a conquis vos cœurs, en présence de sa mère qui, l'ayant éduquée au martyre, ne regrette pas sa mort, tout en vivant dans la douleur, et qui maintenant s'incline avec émotion pour l'invoquer, dites, êtes-vous prêts à prendre l'engagement solennel de veiller, en ce qui vous concerne, sur vos fils, sur vos filles, afin de les préserver et de les défendre contre tant de périls qui les environnent, et de les tenir toujours à l'écart des lieux où l'on est entraîné à l'impiété et à la perversion morale ?

Et maintenant, ô vous tous qui m'écoutez, haut les cœurs ! Au-dessus des marécages malsains et de la boue du monde s'étend un immense ciel de beauté. C'est le ciel qui fascina la petite Marie ; le ciel auquel elle voulut monter par l'unique voie qui y conduit : la religion, l'amour du Christ, l'observation héroïque de ses commandements.

Salut, ô suave et aimable Sainte ! Martyre sur terre et ange au ciel, dans ta gloire, tourne ton regard vers ce peuple qui t'aime, qui te vénère, qui te glorifie, qui t'exalte. Sur ton front, tu portes clair et resplendissant le nom victorieux du Christ ; sur ton visage virginal se lisent la force de l'amour, la constance de la fidélité à l'Époux divin ; tu es une Épouse ensanglantée pour reproduire en toi Son image. Nous te confions, à toi, puissante auprès de l'Agneau de Dieu, Nos chers fils et filles ici présents et tous les autres qui sont spirituellement unis à Nous. Ils admirent ton héroïsme, mais ils veulent encore plus être tes imitateurs dans la ferveur de la foi et dans la pureté incorruptible des mœurs. Les pères et les mères ont recours à toi pour que tu les assistes dans leur mission d'éducation. ♦

# Préparer la confession

## Conseils pratiques pour bien se confesser

La rentrée étant faite (avec toute la lenteur habituelle et tous les retards imaginables...), il est temps à penser au 'Grand Oublié' des vacances, à 'Dieu notre Seigneur' comme dirait Notre-Dame de Fatima (« Que l'on n'offense pas davantage Dieu notre Seigneur, car Il est déjà trop offensé »), ou encore St Ignace-des-Exercices, et de préparer une bonne confession.

Pour la confession, il faut considérer, comme pour la réception de tous les sacrements, que le 'résultat', c'est à dire les grâces obtenues, correspond à notre disposition d'âme. Si notre âme ressemble au dès à coudre, le Bon Dieu aura vite fait de la remplir ; si par contre nous nous présentons avec une âme large comme un tonneau, une âme bien vidée de nous-mêmes et des attachements au péché, Dieu pourra y verser une abondance de grâces.

Donc, il faut bien préparer sa confession.

- Pour cela, il faut **prendre son temps** – et d'abord prier afin d'obtenir la grâce et la lumière du Saint-Esprit.

- Ensuite, il faut prendre le temps pour examiner sa conscience : plus les intervalles de temps seront longs entre les confessions, plus l'examen de sa conscience devra être une œuvre importante en temps et en qualité. Une personne qui se confesse très régulièrement – toutes les deux semaines ou plus souvent – n'aura aucune peine à trouver tout ce qu'elle a fait, en dix minutes. Si par contre l'intervalle atteint deux ou trois mois ou plus, il faut se réserver une demi-heure au moins, pour bien se rappeler tout ce qui s'est passé pendant ce laps de temps.

- Faire **deux listes** distinctes,

pour les péchés mortels et pour les péchés véniels ! Trop souvent, ceux qui se confessent ne distinguent pas les péchés mortels, des péchés véniels. Pourtant, la différence est capitale, comme nous le savons par le catéchisme... C'est au pénitent de dire au prêtre quoi est quoi. S'il s'agit d'un péché mortel (donc, un péché commis avec pleine connaissance, consentement de la volonté, en une matière grave / importante), il faut toujours préciser le nombre de fois où ce péché a été commis, et les circonstances importantes, qui peuvent changer la gravité du péché. (Par exemple : Si vous dites tout court : « *J'ai injurié les autres* », vous faites comprendre qu'il s'agit là de péchés véniels commis contre un prochain quelconque, et certainement pas de façon grave, 'mortelle'. – Si par contre vous auriez injurié vos parents, père ou mère, il ne suffit pas de dire la même chose, car nous sommes là en face d'un péché grave ; il faut donc dire : « *J'ai injurié mon père / ma mère une / deux / ... fois.* » pour faire comprendre de quoi il s'agit.)

- **Utiliser un questionnaire** pour faire son examen de conscience ; même si le pénitent a l'habitude de se confesser, il faut recourir à ce moyen, au moins de temps en temps.

**La partie la plus importante de sa préparation** à la confession, est celle qui suit l'examen de conscience, et qu'il ne faut jamais omettre : c'est de **regretter les péchés**. Et il faut le faire avant d'aller au confessionnal.

- Seulement les **péchés regrettés** peuvent être **pardonnés**. Donc, des péchés véniels que vous ne regrettez pas, ne vous sont pas pardonnés ; la confession reste pourtant valide, si vous oubliez ou

même si vous omettez volontairement de confesser des *péchés véniels*. Si vous oubliez un *péché mortel*, par votre faute (par exemple à cause d'un examen de conscience très superficiel, très vite fait), ou pire encore, si vous omettez de le dire, exprès ou par honte, la confession en devient invalide et sacrilège ; ce serait un nouveau péché grave qui s'ajoute aux autres péchés, qui donc n'ont pas été pardonnés – il faudra tout recommencer.

- Une vraie contrition inclut **la ferme résolution** de ne plus commettre de péché grave à l'avenir, et d'éviter les occasions prochaines de ces péchés.

- **S'exciter à la contrition**, ne consiste pas seulement en la récitation de l'acte de contrition. La contrition doit être animée d'un motif surnaturel – par exemple, en se représentant la malice du péché en face de Dieu infiniment bon (considérer l'offense faite à Dieu) ou de Dieu infiniment juste (considérer le châtement que mérite le péché).

Pour la confession elle-même : Il faut **se confesser avec humilité, contrition et sincérité**.

- Confesser ses péchés veut dire, **s'en accuser**. La confession a été institué sous forme d'un jugement. (« Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. ») Il faut donc s'accuser fermement de ses péchés (en disant : « *J'ai volé ; j'ai commis la fornication* »), et non pas s'excuser par des formules indéterminées (comme : « *Il m'arrive de mentir* »).

- Si vous n'êtes **pas certain** que tel et tel péché est mortel ou

vénuel, soumettez votre doute au prêtre qui entend votre confession. Ainsi vous aurez la conscience éclairée et tranquille.

- **Ecouter** les conseils et les monitions du prêtre ; s'il pose des questions, répondre simplement et de façon juste. Le prêtre ne vous interroge pas par curiosité, mais parce qu'il doit voir clair, afin de

tout la pénitence qu'il vous impose, **demandez-le** immédiatement ! Sinon, c'est de votre propre faute si vous n'accomplissez pas la pénitence imposée.

- Rappelez-vous que tout ce que vous dites en confession, est soumis au secret le plus rigoureux qui puisse exister, **le secret de la confession**. Le prêtre, ainsi que l'interprète ou toute autre personne qui a pu entendre ce qui a été dit en confession, n'a jamais le droit de révéler quoi que ce soit de ce qu'il a entendu, par rapport aux péchés et autres circonstances qui pourraient vous ennuyer. – **IMPORTANT** : En revanche, ne présumez pas que le prêtre sache de quoi vous lui avez parlé en confession, si vous venez lui poser des questions ou demander des conseils en dehors du confessionnal. – Il faut également prendre garde de ne dire à personne, hors

vous aviez fait comme péchés... C'est comme le médecin, qui ne prescrit pas le même remède à tous les patients !

Après la confession, il faut **accomplir la pénitence imposée** par le prêtre.

- Le pénitent n'a pas le droit de changer ou de modifier la pénitence à son gré. S'il est impossible de faire ce qui a été demandé (par exemple, vous ne trouvez pas telle et telle prière que vous deviez réciter), il faut repartir chez le même prêtre, au confessionnal, et lui soumettre le problème.

- La pénitence doit être accomplie **le plus tôt possible**.

- Si vous n'avez pas accompli une pénitence, il faut vous rattraper dès que vous vous en rendez compte (par exemple, si vous vous en rendez compte en vous examinant pour la prochaine confession, il faut le faire sur-le-champ, ou le plus tôt possible). La pénitence n'expire pas, c'est un devoir de justice que de l'accomplir, compte tenu du pardon que Dieu vous a accordé dans le saint tribunal de la confession.



pouvoir prononcer son jugement.

- Au cas où vous ne comprenez pas ce que dit le prêtre, et sur-

de contexte, ce que le prêtre vous a dit en confession. Les conseils qu'il vous a donnés, dépendent de ce que

(Suite de la page 10)

également le genre de vie de Marie.

Le chrétien rencontre chez la Vierge une mère à un titre tout à fait spécial. De fait, si la nouvelle maternité conférée à Marie au Calvaire est un don fait à tout le genre humain, elle a une valeur singulière pour le chrétien. « Voici ta mère » (Jn 19,27) : les paroles de Jésus au « disciple qu'il aimait » ont une profondeur particulière pour la

vie des chrétiens que nous sommes. En effet, appelés comme saint Jean à prendre avec nous la Vierge Marie, nous l'aimerons, nous l'imiterons, et nous ferons l'expérience en retour, d'une tendresse maternelle toute spéciale à l'instar de celle de Cana. La Vierge Marie nous communique l'amour qui nous permet d'offrir chaque jour notre vie pour le Christ en coopérant avec lui au salut du monde.

Saint Louis Marie Grignon de Montfort, qui a écrit un traité sur la dévotion mariale parfaite, aimait dire : « Ad Jesum per Mariam – à Jésus par Marie. »

A partir de ce mois d'octobre qui tire à sa fin, tâchons d'aller à Jésus par Marie à travers la récitation du rosaire, cela nous apportera beaucoup de grâces de la part de celle que nous saluons « pleine de grâce ». ☼



**E Croisade Eucharistique**  
**RESULTATS DES TRESORS DE SEPTEMBRE**

Trésors rendus		Offrande de la journée	Messes	Communions		Sacrifices	Dizaines de cha-pelet	Visites au T.S.S	15 min. de méditation	Bons exemples
C.E.	M.J.C.I			✚	Spirit.					
—	4	131	57	15	77	92	218	77	4	93

Mission Saint Pie X  
Quartier La Peyrie  
B.P. 3870  
LIBREVILLE—GABON  
Téléphone : (241) 76 60 18  
Télécopie : (241) 74 62 15

## DESTINATAIRE

Comment nous aider ? A la demande de nos lecteurs intercontinentaux nous donnons le numéro de C.C.P où vous pouvez nous aider. **C.C.P. 23038 98 T Paris**, ou envoyer un chèque à l'ordre de la **Mission Saint Pie X** à notre adresse. Merci !

# La vie paroissiale

## DATES À RETENIR EN NOVEMBRE

Le mois de novembre nous invite, à la fin de l'année liturgique, à penser aux fins dernières : la mort, le jugement, le Ciel, l'enfer, le purgatoire.

**Du 1<sup>er</sup> au 9 novembre**, les fidèles peuvent gagner, chaque jour, aux conditions habituelles, une Indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire : en visitant un Cimetière et en priant – même mentalement – pour les défunts.

**Le Jour des Morts** (2 novembre) : Les fidèles peuvent gagner une Indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, aux conditions requises : conditions ordinaires (confession et communion, prières aux intentions du Souverain Pontife) et visite de l'église en récitant un Notre Père et un Credo.

### Vendredi 1<sup>er</sup> :

*La Toussaint*, 1<sup>e</sup> cl. – **fête d'obligation au Gabon !**

Horaires du dimanche

### Samedi 2 :

*Le jour des morts*

18.30 Messe solennelle de Requiem

### Samedi 9 :

*Dédicace de la basilique du Très Saint Sauveur (St Jean du Latran)*, 2<sup>e</sup> cl. — 18.30 Messe chantée

### Dimanche 17 :

*Solennité de Ste Cécile*  
10.00 Messe chantée

### Vendredi 22 :

*Ste Cécile, Vierge et Martyre*, Patronne des chorales de la Mission St Pie X — 18.30 Messe chantée

### Vendredi 29 :

*Début de la Neuvaine préparatoire à la Fête de l'Immaculée Conception.*

### Samedi 30 :

*Saint André, Apôtre*, 2<sup>e</sup> cl.  
18.30 Messe chantée

## Carnet Paroissial...

4 enfants ont été régénérés par l'eau sainte du *baptême*.

Ont reçu les honneurs des *funérailles chrétiennes* :

Solange Marie NGWANDJE  
TODOUWOGA, 28 ans  
Françoise BOUKAL, 85 ans  
Edwige MEYO, 37 ans  
Germaine AGNETCHOUE, 79 ans  
Marie Sidonie MBOUMBA, 53 ans  
Macaire NTUTUME, 32 ans

Nous espérons pouvoir vous livrer la chronique des deux mois (octobre et novembre) dans notre prochain numéro.  
Y a pas la place...

## CHRONIQUE D'OCTOBRE